



Avenue Henri Conscience 41

1140 Evere

Tel: 02 241 21 21

E-mail: info@century21everone.be

GARANTIE DE QUALITE

Afin d'offrir le meilleur service possible à sa clientèle, et conformément à la mission qui lui a été confié, l'entreprise CENTURY 21 Ever'One s'engage à entreprendre les actions suivantes :

1. Informer le propriétaire amicalement, honnêtement et en confiance quant aux services proposés par CENTURY 21 Ever'One
2. Proposer une analyse de marché quant à la valeur marchande du bien, basée sur l'ensemble des informations disponibles relatives au marché immobilier local
3. Informer le propriétaire quant à l'ensemble des possibilités existantes pour rendre son bien immobilier encore plus attrayant
4. Placer sur le bien une affiche ou un panneau faisant mention du logo CENTURY 21 Ever'One et du numéro de téléphone de l'agence
5. Faire photographier le bien dans un but promotionnel
6. Placer dans la vitrine de l'agence une fiche informative concernant le bien
7. Faire de la publicité pour la vente
8. Présélectionner les candidats-acquéreurs et s'informer au préalable des moyens financiers et des souhaits des candidats désireux de visiter le bien afin de limiter les désagréments occasionnés par des visites intempestives
9. Accompagner les candidats lors de la visite du bien
10. Effectuer le suivi de la vente éventuelle jusqu'à la passation de l'acte chez le notaire
11. Informer le propriétaire régulièrement quant aux actions entreprises et aux réactions des candidats
12. Informer par la présente le propriétaire du nom et numéro de téléphone de l'agent CENTURY 21 responsable au sein de l'agence CENTURY 21 Ever'One : Monsieur COUCHANT Sylvain – 0478/78.61.78 – Madame Maerschalck Gaëlle 0477/90.57.10
13. Informer par la présente le propriétaire du numéro de téléphone gratuit mis à sa disposition par le Service de Qualité de Century 21 Benelux : 0800 135 29.
Le propriétaire pourra s'adresser à ce numéro pour toute suggestion ou remarque qui ne saurait être traitée par CENTURY 21 Ever'One
14. Remettre au propriétaire le formulaire „Evaluation de qualité Century 21“ qui pourra être complété par le propriétaire en cours d'exécution ou à l'échéance de la présente convention et retourné gratuitement à Century 21 Benelux, Service de Qualité, Handelslei, 308 à 2980 Zoersel

Dans le cas où le propriétaire-vendeur constaterait que l'une des actions ci-dessus mentionnées ne serait pas entreprise, il lui sera possible de mettre un terme à la présente convention sans que l'une quelconque des parties ne soit redevable d'un quelconque dédommagement à l'autre. Il sera procédé à cette résiliation au moyen d'un courrier recommandé faisant mention de la raison de la résiliation. Cette résiliation prendra effet 10 jours après la date de réception du courrier recommandé.

Annexe à la mission confiée par Monsieur et Madame *Fransje Moes*
en date du *01. 01. 2017* à l'agence CENTURY 21 Ever'One

Fait en double exemplaire à *Evere* , le *07. 01. 2017*

Le propriétaire-vendeur

X

[Signature]

CENTURY 21 Ever'One

[Signature]

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante. Elk Kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk.

Membre Lid CIB - IPI n°100.253- 509.897**R.C.BRU: 730.390.160** T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**DEXIA 068-8901414-42